Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

Enquête publique

COMMUNE D'ABBÉVILLE LA RIVIERE

91150
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ÉLABORATION D'UNE CARTE COMMUNALE

Par arrêté n06 du 16 juillet 2018, Madame la Maire d'Abbéville la Rivière a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration d'une Carte Communale de la commune.

Les caractéristiques principales du projet d'élaboration d'une carte communale sont listées dans les délibérations du conseil municipal des 3 décembre 2014 et 20 juin 2018 décidant sa mise à l'enquête publique.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Abbéville la Rivière durant 32 jours, du Vendredi 14 septembre 2018 à 15 heures au Lundi 15 octobre 2018 à 19 heures inclus.

Monsieur André GOUTAL, retraité, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pour répondre à ses questions et demandes d'information, **le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie d'Abbéville la Rivière les :**
Vendredi 14 Septembre 2018 de 15h00 à 18h00
Vendredi 5 Octobre 2018 de 16h00 à 19h00
Lundi 15 Octobre 2018 de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête, susvisée, le dossier comprenant les informations définissant le projet sera consultable :
Sur support papier, à la Mairie d'Abbéville la Rivière aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (les lundis et vendredis de 15 heures à 19 heures) ;
Sur un poste informatique dédié, en version numérique, à la Mairie d'Abbéville la Rivière. aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie ;
Sur le site web officiel de la commune : www.abbevillelariviere.fr, en version numérique, durant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations et propositions : Sur le registre d'enquête publique, sur support papier, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie (les lundis et vendredis de 15 heures à 19 heures).
Par correspondance adressée au Commissaire Enquêteur, domicilié en Mairie d'Abbéville la Rivière (Mairie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, 1 Place de la Mairie, 91150 Abbéville la Rivière) qui les annexera au registre.
Par courriel, à l'adresse mail suivante : enquetepublique@abbevillelariviere.fr en précisant dans l'objet : « Observations enquête publique carte communale ».

PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à l'aménagement de la ZAC du Souchet sur le territoire de la

COMMUNE DE LA NORVILLE

2ème insertion

Par arrêté **n2018/SP2/BCIIT/n 36 du 07 août 2018**, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Souchet sur le territoire de la commune de La Norville.

Cette enquête se déroulera du lundi 10 septembre 2018 à 9h00 au vendredi 28 septembre 2018 inclus à 17h00, soit 19 jours consécutifs.

Le projet est présenté par Cœur d'Essonne Agglomération. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à l'adresses suivante : Cœur d'Essonne Agglomération – 1, Place Saint-Exupéry 91704 Sainte- Geneviève-des-bois – à l'attention de Madame Fabienne Goffinet.

Madame Catherine MARETTE, Architecte dplg, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de cette enquête.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Sous-Préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de L'Ingénierie Territoriale, avenue du général de Gaulle 91120 Palaiseau.

Le dossier d'enquête publique se compose notamment d'une notice explicative, d'un plan de situation, du plan du périmètre de la déclaration d'utilité publique, du plan général des travaux, des caractéristiques des ouvrages les plus importants, de l'appréciation sommaire des dépenses et des annexes.

L'ensemble de ces éléments seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme. Les éléments du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie de LA NORVILLE ou par courriel à l'adresse ci-après : pref-zac-dusouchet-palaiseau@essonne.gouv.fr. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public au lieu de permanence, dates et horaires suivants : Mairie de LA NORVILLE, 1 rue Pasteur, 91290 La Norville.

- Le lundi 10 septembre 2018 de **9h00 à 12h00**
- Le samedi 22 septembre 2018 de **9h00 à 12h00**
- Le vendredi 28 septembre 2018 de **14h00 à 17h00**

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture (bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales) à la sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU (bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale), ainsi qu'à la mairie de LA NORVILLE. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante:
http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme

---

AVIS D'ENQUÃ¿TES PUBLIQUES

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS

Il sera procédé à deux enquêtes publiques concomitantes portant sur le PLU et sur les zonages d'assainissement pendant une durée de 38 jours, **du 01/10/2018 au 07/11/2018 inclus**, aux jours et heures ci-dessous :
Le lundi de 8h30 à 12h00
Les mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
Le samedi de 9h00 à12h00
Les vacances scolaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (à l'exception des dimanches et des jours fériés).
Nom du commissaire enquêteur
Par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, a été désigné pour conduire ces deux enquêtes publiques : Monsieur Alain GARNIER, auto entrepreneur.
Permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :
- le mercredi 3 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 18 octobre 2018 de 15 heures à 18 heures 30,
- le mercredi 7 novembre 2018 de 15 heures à 18 heures.

Consultation des dossiers de ces deux enquêtes publiques
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique et consigner éventuellement ses observations sur les registres en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Forges-Les-Bains – 9 rue du Docteur Babin – 91470 Forges-Les-Bains ou par voie électronique à l'adresse : mairie@forges-les-bains.fr en mentionnant dans l'objet du courriel, « observations enquête publique PLU ou zonages d'assainissement ».
Les dossiers de ces deux enquêtes publiques seront disponibles durant les enquêtes publiques sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :
https://www.forges-les-bains.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de ces deux enquêtes publiques auprès de Madame la Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes.

COMMUNE DE CHEPTAINVILLE

Enquête publique concernant
le projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 07 septembre 2018, le Maire de Cheptainville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cheptainville.

A cet effet, Monsieur Raoul LAIR DE LA MOTTE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Versailles, en qualité de Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du lundi 1er octobre au vendredi 02 novembre 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie le mardi 02 octobre de 15H à 18H, le jeudi 11 octobre de 15H à 18H, le jeudi 18 octobre de 15H à 18H, le mardi 23 octobre de 15H à 18H et le vendredi 02 novembre de 15H à 18H.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera mis à la disposition du public en Mairie.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert ad hoc ou les adresser par écrit en Mairie (5 rue du Ponceau) au Commissaire-Enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête.
Les observations pourront être également communiquées au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : urbanisme@cheptainville.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

L'adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme
Bruno EMPTOZ-LACÔTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT De la ZAC de Villeray A Saint-Pierre-du-Perray autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sollicitée par

L'E.P.A. SÉNART

Par arrêté n 2018-PREF/DCPPAT/BUPPE/184 du 4 septembre 2018, le Préfet de l'Essonne a décidé de soumettre ce projet à une enquête publique de 31 jours consécutifs qui se déroulera **du lundi 1er octobre 2018 à partir de 13h30 au mercredi 31 octobre 2018 inclus jusqu'à 17h.**
Caractéristiques du projet : création de logements autour d'une voirie de 1,2 km et d'un espace public végétalisé.

CONSULTATION DU PROJET : le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de l'autorité environnementale, les mémoires en réponse et un registre seront à la disposition du public **au service urbanisme de la mairie de Saint-Pierre-du-Perray**, siège de l'enquête, (8 rue Vivaldi – Tél : 01 69 89 75 00) :
- le lundi de 13h30 à 17h,
- du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
- le samedi de 8h30 à 12h.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'Etat en Essonne (www. essonne.gouv.fr – rubriques – Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/ZAC-DE-VILLERAY-EPA-SENART)

Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public en mairie de Saint-Pierre-du-Perray aux horaires d'ouverture au public.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Thierry NOËL, Gérant de société, se tiendra à la disposition du public : **à la Mairie Saint-Pierre-du-Perray :**
– lundi 1er octobre 2018 de 13h30 à 16h30
– samedi 6 octobre 2018 de 9h à 12h
– samedi 13 octobre 2018 de 9h à 12h
– mercredi 17 octobre 2018 de 14h à 17h
– mercredi 31 octobre 2018 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au pétitionnaire (M. CHALVIGNAC Tél. 01.64.10.15.98.)

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public. Elles pourront être soit :

- déposées dans le registre d'enquête papier mis à disposition en mairie de Saint-Pierre-du-Perray,
- déposées, par voie électronique, sur **le registre dématérialisé** accessible sur le poste informatique mis à disposition à la mairie de Saint-Pierre-du-Perray, (siège de l'enquête) ou via le site internet des services de l'Etat en Essonne, du lundi 1er octobre 2018 à partir de 13h30 au mercredi 31 octobre 2018 inclus jusqu'à 17h,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences,
- adressées au commissaire enquêteur par courrier envoyé au siège de l'enquête en mairie de Saint-Pierre-du-Perray. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre-du-Perray dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête papier (soit mercredi 31 octobre 2018 avant 17h), ou par courrier électronique reçu jusqu'au mercredi 31 octobre 2018 avant 17h à l'adresse suivante :
pref91-zacvilleray@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles inscrites sur le registre papier seront consultables à la mairie Saint-Pierre-du-Perray. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE : le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne. Une copie sera tenue à la disposition du public **pendant un an** en mairie de Saint-Pierre-du-Perray, ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne.

Décision : conformément aux dispositions des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, à l'issue de la procédure, le Préfet de l'Essonne prendra par arrêté préfectoral une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet.

COMMUNE DE GOMETZ LE CHÂTEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

1ère insertion
Annule et remplace la précédente insertion du 30 août 2018

Par arrêté du Maire n2018-074 du 11 septembre 2018, le Maire a prescrit l'enquête publique pour le projet de modification du PLU de Gometz le Châtel.
L'enquête se déroulera pendant 39 jours consécutifs du **samedi 29 septembre 2018 au mardi 06 novembre 2018** inclus à la mairie de Gometz le Châtel, 76 rue Saint Nicolas – 91940 Gometz le Châtel
Les lundis de 9h30 à 12h00
Les mardis de 14h30 à 19h00
Les mercredis de 14h30 à 17h30
Les vendredis de 14h30 à 17h00
Les samedis de 10h00 à 12h00.
M. Patrick GAMACHE, désigné par le Tribunal administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, assurera des permanences en mairie :
le samedi 29 septembre 2018 de 10h00 à 12h00
le mardi 16 octobre 2018 de 16h00 à 19h00
le samedi 27 octobre 2018 de 10h00 à 12h00
le mardi 06 novembre 2018 de 16h00 à 19h00

Durant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête,
ou les envoyer par écrit à l'attention de :
M. le Commissaire Enquêteur – Mairie de Gometz le Châtel – 76 rue Saint Nicolas – 91940 GOMETZ LE CHÂTEL.
ou à l'adresse mail suivante :
mairie@gometzlechatel.fr
Le dossier est également publié sur le site internet www.gometzlechatel.fr.

COMMUNE DE GOMETZ LE CHÂTEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

1ère insertion
Annule et remplace la précédente Insertion du
30 août 2018

Par arrêté du Maire n2018-073 du 11 septembre 2018, le Maire a prescrit l'enquête publique pour le projet de révision allégée du PLU de Gometz le Châtel.
L'enquête se déroulera pendant 39 jours consécutifs du **samedi 29 septembre 2018 au mardi 06 novembre 2018** inclus à la mairie de Gometz le Châtel, 76 rue Saint Nicolas – 91940 Gometz le Châtel
Les lundis de 9h30 à 12h00
Les mardis de 14h30 à 19h00
Les mercredis de 14h30 à 17h30
Les vendredis de 14h30 à 17h00
Les samedis de 10h00 à 12h00.
M. Patrick GAMACHE, désigné par le Tribunal administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, assurera des permanences en mairie :
le samedi 29 septembre 2018 de 10h00 à 12h00
le mardi 16 octobre 2018 de 16h00 à 19h00
le samedi 27 octobre 2018 de 10h00 à 12h00
le mardi 06 novembre 2018 de 16h00 à 19h00

Durant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête,
ou les envoyer par écrit à l'attention de :
M. le Commissaire Enquêteur – Mairie de Gometz le Châtel – 76 rue Saint Nicolas – 91940 GOMETZ LE CHÂTEL.
ou à l'adresse mail suivante :
mairie@gometzlechatel.fr
Le dossier est également publié sur le site internet www.gometzlechatel.fr

---

COMMUNE DE GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n2018/0/13 du 29 juin 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Guigneville-sur-Essonne.
Caractéristiques principales du projet de PLU :
S'inscrire dans une logique de renforcement du bourg dans la structuration urbaine du territoire.
Accompagner le développement urbain de la commune en affirmant et en adaptant l'offre en équipements.
Prise en compte des risques et des nuisances.
Protéger les milieux naturels et leur richesse écologique.
Préserver l'espace agricole.
Définir un scénario démographique cohérent.
Maitriser les besoins en logements.
Diversifier l'offre en logements pour offrir une réelle possibilité de parcours résidentiel sur la commune, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et soutenir le renouvellement démographique.
Encourager les déplacements doux au sein de la commune.
Faciliter le stationnement sur le hameau de Clercy.
Apporter des conditions favorables au développement du tissu économique sur la commune.
Encourager le développement de l'économie agricole.
Conforter la vocation touristique et de loisirs de la commune.
Réduire la consommation d'espace pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat.
Limiter les surfaces à urbaniser à la stricte satisfaction de l'objectif démographique.
Gille Le Page, Maire de la commune dé Guigneville-sur-Essonne est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Guigneville-sur-Essonne.
Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.
A été désigné par le Président du tribunal administratif de Versailles, Monsieur Jacques Bernard Bouissieres, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, en qualité de commissaire enquêteur.
Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 34 jours à compter du 10/09/2018 9h00 au 13/10/2018 12h00 inclus.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie de Guigneville-sur-Essonne le :
22/09/2018 de 9h00 à 12h00 ;
13/10/2018 de 9h00 à 12h00.
Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet des services de l'Etat dans le département :
www.essonne.gouv.fr
Les observations et propositions peuvent être adressées par voie électroniques à l'adresse :
mairie.guigneville.essonne@wanadoo.fr
Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie de Guigneville-sur-Essonne – Route départementale 105 – 91590 GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Guigneville-sur-Essonne aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Guigneville-sur-Essonne pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés précédemment et dans les mêmes conditions sur le site internet des services de l'Etat dans le département.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif.
Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.
L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet suivant :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Contact commercial
01 87 39 84 00
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h
Le Parisien
Rendez-vous sur
www.annoncesleparisien.fr
7/1 - 24/24